



Les vétérinaires tirent la sonnette d'alarme Le bien-être animal, la sécurité alimentaire et l'économie en péril

VeDa, l'organisation professionnelle des vétérinaires flamands, et son organisation sœur wallonne UPV, l'Union Professionnelle Vétérinaire, tirent la sonnette d'alarme.

L'inquiétude se ressent depuis un certain temps chez les CDM (Chargés De Mission), les vétérinaires indépendants qui effectuent des missions pour l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).

En raison de la nouvelle organisation de l'expertise des animaux de boucherie, du non-respect des accords et des petites missions déficitaires, le bien-être animal dans les abattoirs, la sécurité alimentaire et l'économie belge risquent d'être en difficulté.

Une révision de l'AR Expertise est actuellement en cours. Il indiquera également comment les abattoirs rémunéreront l'AFSCA pour la réalisation de l'expertise par les CDM. Jusqu'à présent, ce paiement se fait en fonction du nombre d'animaux et du rythme d'abattage. Cependant, à l'avenir, il sera basé sur le nombre de CDM présents dans l'abattoir pendant l'abattage.

Pour des motifs mercantiles, le secteur des abattoirs, représenté par leurs organisations sectorielles FEBEV et VIP/NVP, s'efforce de maintenir un nombre minimum de CDM dans l'abattoir.

Les associations professionnelles de vétérinaires s'y opposent. "La réduction du nombre de CDM sur la ligne d'abattage entraînera une charge de travail plus élevée et un éventuel impact négatif sur la sécurité alimentaire", estiment les organisations professionnelles VeDa et UPV.

L'AFSCA déclare que suffisamment de CDM doivent être présents pour garantir la sécurité alimentaire, mais cela n'a pas encore été concrétisé.

Le cabinet du ministre compétent Clarinval doit maintenant décider, mais ne reçoit pas les vétérinaires. « Cela nous surprend, car d'autres parties prenantes ont été entendues. Nous craignons donc que nos arguments ne soient pas pris en compte et regrettons que nous soyons apparemment 'quantité négligeable' pour le ministre concerné", ont indiqué les organisations professionnelles.

Dans le nouvel arrêté royal sur l'expertise, le contrôle du bien-être des animaux dans les abattoirs sera réduit. Pour le moment, les CDM continuent de surveiller jusqu'à ce que le dernier animal soit étourdi et saigné. À l'avenir, une grande partie de cette surveillance ne sera assurée que par les employés de l'abattoir lui-même. Le passé prouve que cela ne marche pas...

Mais l'inquiétude ne se manifeste pas que dans les abattoirs. De nombreux CDM effectuent également d'autres missions pour l'AFSCA, telles que la certification à l'exportation d'animaux vivants ou de leurs produits. Ces missions sont souvent de très courte durée et déficitaires. En revanche, ils exigent une grande flexibilité de la part des CDM et une formation continue à leur propre initiative et à leurs frais.

Dans tous les pays voisins, les rémunérations des vétérinaires indépendants sont supérieures de 50 à 75 %. Pour cette raison, de nombreux vétérinaires frontaliers choisissent de faire le même travail de l'autre côté de la frontière.



Conséquence : le nombre de vétérinaires qui veulent travailler comme CDM diminue visiblement, alors qu'on en a désespérément besoin. La réglementation européenne impose la présence de vétérinaires lors de l'abattage et pour un grand nombre de certifications d'exportation. Les CDM sont également tenus d'être très flexibles (horaires irréguliers, travail de nuit et de week-end), ce qu'ils ne peuvent garantir que grâce à leur statut d'indépendant.

Du coup, même mieux rémunérés, ils restent les exécutants les moins chers et les plus qualifiés pour ces missions, soulignent VeDa et UPV.

En bref : la politique projetée augmente le risque d'incidents impliquant le bien-être animal et la sécurité alimentaire et conduira inévitablement à de graves problèmes pour l'économie belge et les exportations.

Contact : Dr Gaëtan Vanacker gaetan.vanacker@upv.be

